

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absent: Magali PEUGET

Absents excusés : Gilles GUICHON, Christelle FLORYSZCZAK, Julien MANNA (donne pouvoir à Bernard DEDUN), Bernard JAILLET (donne pouvoir à Sylviane GUINARD), Christophe RODIA, René MARGUET (donne pouvoir à Guy HUGUES).

Secrétaire de séance : Guy HUGUES

L'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2016

2. Finances

- Réaménagement de la dette : Réaménagement des emprunts Crédit Agricole et BPF
- Décisions modificatives : écritures de stocks et ajustements de fin d'année
- Renouvellement adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité au SIDEC
- Remboursement des frais de représentation aux élus
- Coût total définitif de l'opération extension du CIS de la Bienne et modification de ses modalités de financement

3. Développement économique et mutualisation

- Point sur différentes zones d'activités

4. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Demande de subvention Région pour restructuration Multi-accueil Pause Câlin (dans cadre contrat de Pays 2015-2017)

5. Culture et communication

- Demande de subvention DETR pour le Musée du jouet
- Demande de subvention DRAC 2017 pour le Musée du jouet
- Exposition temporaire 2017
- Fermeture Musée du jouet en janvier 2017

6. Tourisme, Commerce et Patrimoine

- Evènement Noël au Pays du jouet
- Aménagement Coiselet : validation, choix cabinet étude et montage financier
- Vente DVD « les coulisses du TDF sur le territoire Jura Sud »

7. Vie sportive et associative

- Projet de rénovation et mise en conformité des vestiaires de football du stade de Coyron : Approbation du projet et du plan de financement ; Projet de création d'un club house, espace de convivialité : Approbation du projet et du plan de financement

- Attribution subvention Jura Sud trial
- Meilleurs Sportifs
- Défi sportif SWIM RUN
- Projet tournois rugby fauteuil avec le club les dahuts d'Oyonnax

8. Personnel

- Actualisation tableau du personnel
- Recrutement assistant service des publics au Musée du jouet
- Renouvellement contrats agents récolement au Musée du jouet
- Mutation interne Mickaël ROZE et recrutement Médiathèque

9. Communications diverses

Jean-Charles DALLOZ souhaite la bienvenue à toutes et tous et salue la présence de Madame Cyriane DEGEORGE, nouvelle DGS à la communauté de communes Jura Sud.

Pascal GAROFALO remercie tous les membres présents.

Le Président précise qu'il y a eu depuis le dernier conseil communautaire du 22 septembre, 6 réunions de commissions, 2 réunions de bureaux, 2 réunions des services, 2 commissions des maires, 1 réunion sur Noël au Pays du jouet et 1 réunion sur le pacte financier et fiscal.

Pascal GAROFALO indique que plusieurs comptes rendus des commissions ont été communiqués par mail : commission Pays de Ludy, commission Culture et Communication du 14 septembre, Service à la population du 30 mai et Environnement. Quant aux comptes rendus des commissions, Culture et communication du 22 novembre, Tourisme du 1^{er} décembre, service à la population du 20 octobre et vie sportive du 14 novembre ; ils seront envoyés ultérieurement.

Il informe que des documents de travail financiers ont été distribués sur table.

Le Président propose à Guy HUGUES, délégué titulaire de Vaux-les-Saint-Claude, d'être le secrétaire de séance.

Puis il indique que ce sera le dernier conseil communautaire de l'année 2016 et souhaite à toutes et tous une bonne réunion de travail. Il laisse la parole à Cyriane DEGEORGE qui se présente brièvement.

Pascal GAROFALO présente les différentes excuses.

Laure BEVAND procède à l'appel, le quorum étant largement atteint, Pascal GAROFALO propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2016

Le Président rappelle que ce compte-rendu a été envoyé en même temps que les convocations et demande à ses collègues, s'ils ont des questions ou des remarques à formuler, personne ne se manifestant, celui-ci est approuvé à l'unanimité (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

2. Finances

- Réaménagement de la dette : Réaménagement des emprunts Crédit Agricole et BPF

Arrivée de Monsieur Olivier GAMBÉY à 18h35.

Le Président explique que, dans le cadre de la gestion de la dette, la collectivité a souhaité profiter des éventuelles opportunités qui se présentent aujourd'hui sur le marché financier pour une possible restructuration de l'encours de la dette.

Une demande d'offres de refinancements pour l'ensemble des prêts a été sollicitée auprès de tous les établissements bancaires.

A ce jour, les réponses réceptionnées sont les suivantes :

- La Caisse Française de Financement Local pour laquelle un prêt a été contractualisé, informant que le contrat ne prévoit pas de possibilité de renégocier les conditions financières.
- Le Crédit Mutuel, 2 prêts contractualisés informant que les prêts sont à taux fixes et ne sont donc pas renégociables. Il propose un réaménagement par le rachat ; ce qui suppose une indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 302 757.76 €, soit 27% du capital restant dû. Cette proposition n'est pas favorable, puisque qu'elle se traduit par une perte de -1755.59 euros.
- Le Crédit Agricole pour lequel la communauté de communes Jura Sud possède un prêt contractualisé, propose une offre de réaménagement qui présente un gain de 16 600.00 € net ; La proposition est basée sur la reprise du capital restant dû au 01/03/2017 et de la durée restante soit 10 ans. Le taux passe de 4.15% à 3.21%.
- La Banque Populaire pour laquelle la collectivité possède un prêt contractualisé, propose une offre de réaménagement qui présente un gain de 27 500.00 € net ; La proposition est basée sur la reprise du capital restant dû au 09/01/2017 et de la durée restante soit 6.25 ans. Le taux passe de 4.33% à 1.20%.
- La Caisse d'Epargne, ainsi que le Crédit Foncier ont été relancés dernièrement car la communauté de communes n'a réceptionné aucun retour de leur part à ce jour.

Au vu des propositions reçues, il faut approuver les propositions de réaménagement du Crédit Agricole et de la Banque Populaire. Le gain net pour la collectivité s'élève à 44 100.00 €.

Le Président demande s'il y a des questions.

Denis MOREL demande pourquoi la collectivité n'a pas accordé la totalité de la proposition de la banque populaire.

Le Président lui indique que ce ne sont pas les mêmes conditions.

Guy MOREL demande si la durée du prêt augmente.

Pascal GAROFALO lui précise que non, et précise que c'est simplement le taux qui baisse.

Ces propositions sont accordées à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Décisions modificatives : écritures de stocks et ajustements de fin d'année

5 décisions modificatives sont à proposer :

- 1 décision modificative sur le Budget général
- 1 décision modificative sur le Budget Musée du Jouet
- 1 décision modificative sur le Budget ZA Grand Gizon
- 1 décision modificative sur le Budget ZI Lavancia

- 1 décision modificative sur le Budget Eau et Assainissement

BUDGET GÉNÉRAL

Comme évoqué lors du conseil communautaire en date du 7 juillet 2016, le constat a été fait qu'il y a absence d'écritures des ICNE sur les exercices antérieurs. Il convient donc de mettre en œuvre ces écritures dès aujourd'hui. Il s'agit d'opérations de rattachement, écritures semi-budgétaires.

Pour la gestion 2016, les ICNE s'élèvent à 35 321.49 €, il faut donc alimenter le compte 66112 – Intérêts rattachement des ICNE.

Pour le reste, il s'agit essentiellement de transferts de lignes à lignes à l'intérieur des chapitres ou des ajustements par des recettes complémentaires.

Jacques BAUDURET demande si les ICNE 2017 seront calculés après. Le Président lui répond que oui.

BUDGET MUSÉE DU JOUET

Il s'agit aussi essentiellement de transferts de lignes à lignes à l'intérieur des chapitres ou des ajustements par des recettes complémentaires.

BUDGET ZA GD GIZON

On constate également l'absence d'écritures des ICNE sur les exercices antérieurs sur ce budget. Comme au budget général, il convient de mettre en œuvre ces écritures dès aujourd'hui. Il s'agit d'opération de rattachement, écritures semi-budgétaires.

Pour la gestion 2016, les ICNE s'élèvent à 2 461.50 €, il faut donc alimenter le compte 66112 – Intérêts rattachement des ICNE.

BUDGET ZI LAVANCIA

Le résultat reporté de l'exercice 2015 n'a pas été imputé correctement ; il faut donc le corriger. Il s'agit là d'un changement d'imputation.

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

L'avance du budget général n'a pas été imputée correctement ; il faut donc la corriger. Il s'agit là d'un changement d'imputation.

Pour le reste, il s'agit essentiellement de transferts de lignes à lignes à l'intérieur des chapitres ou des ajustements par des recettes complémentaires.

Denis MOREL s'interroge sur le budget eau et assainissement, si c'est bien sur le budget SPANC.

Pascal GAROFALO lui précise que c'est obligatoire pour la première année.

ECRITURES DE STOCKS

Les écritures de stocks pour cette fin d'année 2016 sont les suivantes :

BUDGETS		DEPENSES		RECETTES	
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ZA LES QUARRÉS					
71355	Constatation balance d'entrée	1 250,00 €			
71355	Transfert du nouveau stock			94 399,51 €	
3355	Annulation du stock initial				1 250,00 €
3355	Intégration du stock final		94 399,51 €		
ZA GRAND GIZON					
71355	Constatation balance d'entrée	413 547,60 €			
71355	Transfert du nouveau stock			381 508,51 €	
3355	Annulation du stock initial				413 547,60 €
3355	Intégration du stock final		381 508,51 €		
ZA LA CLAVELIERE					
71355	Constatation balance d'entrée	111 094,75 €			
71355	Transfert du nouveau stock			111 094,75 €	
3355	Annulation du stock initial				111 094,75 €
3355	Intégration du stock final		111 094,75 €		
ZI LAVANCIA					
71355	Constatation balance d'entrée	555 082,94 €			
71355	Transfert du nouveau stock			551 121,30 €	
3355	Annulation du stock initial				555 082,94 €
3355	Intégration du stock final		551 121,30 €		

Le Président indique qu'il n'y a pas de délibérations à prendre pour ces décisions modificatives, ce sont simplement des écritures de stock.

■ Renouvellement adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité au SIDEC

Pascal GAROFALO rappelle que le SIDEC a constitué en 2015 un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Au vu des résultats particulièrement satisfaisants des 1^{ère} et 2^{ème} consultations, le SIDEC propose une 3^{ème} consultation afin de garantir la continuité des contrats qui se terminent au 31 décembre 2017.

Il est donc proposé de renouveler cette adhésion pour ainsi participer à cette 3^{ème} consultation afin de maintenir la continuité des contrats et de bénéficier de prix compétitifs.

Ce renouvellement est validé par toutes et tous (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Remboursement des frais de représentation aux élus

A la demande de Mr le Trésorier, Pascal GAROFALO indique qu'il faut délibérer sur les frais de représentation engagés par les élus lors de participation à des congrès ou manifestations exceptionnelles. La liste des pièces justificatives des dépenses publiques fixée par l'annexe 1 du CGCT stipule que ces frais de représentation se doivent d'être justifiés par une délibération.

Ces frais de représentation concernent uniquement des frais engagés lors de participation exceptionnelle à des congrès, salons ou toutes autres manifestations comme lors du congrès annuel de l'ADCF. Le Président se réserve le droit d'accepter ou non le remboursement des frais engagés selon la nature du déplacement.

La nature de ces frais de représentation concernera les frais de séjour et de transports :

Les frais de séjour couvrent les frais de restauration et hébergement et seront remboursés forfaitairement et dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux agents, soit :

- Une indemnité de nuitée à 60.00 €,
- Une indemnité de repas à 15.25 €,

Les frais de transport seront pris en charge sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joindra les factures qu'il a acquitté, précisé son itinéraire ainsi que les dates de départ et retour. Le moyen de transport retenu l'est au tarif le moins onéreux et le plus adapté à la nature du déplacement. Si l'élu utilise son véhicule personnel, il sera remboursé sur la base d'indemnités kilométriques définies réglementairement, et sur présentation de justificatifs pour le remboursement des frais annexes (stationnements, péages...)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Coût total définitif de l'opération extension du CIS de la Bienne et modification de ses modalités de financement

Pascal GAROFALO explique à ses collègues que, par courrier en date du 25 août 2016, Mme la Sous-Préfète a informé la collectivité de l'irrégularité de sa délibération en date du 7 juillet 2016, qui approuve le plan de financement des travaux d'extension du CIS de la Bienne et qui sollicite le versement de fonds de concours des communes de Vaux et Jeurre. En effet, la communauté de communes Jura Sud ne détient pas la compétence en matière de Secours et Incendie ; cette dernière appartient au SDIS. Dès lors, la maîtrise d'ouvrage de l'opération relève seule du SDIS. Aussi, les communes ne peuvent légalement apporter un fonds de concours à Jura Sud.

Il faut donc :

- Approuver le retrait de la délibération en date du 7 juillet 2016,
- Approuver le plan de financement définitif transmis par le SDIS,
- Approuver les nouvelles modalités de financement, à savoir le SDIS appellera directement par émission de titre la communauté de communes, la commune de Vaux et la commune de Jeurre.

PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF DE L'OPÉRATION

Dépenses	Montants €
Travaux	150 461.02 €
Frais d'études et honoraires	17 931.97 €
Total	168 392,99 €

Recettes	Montants €
SDIS du Jura	69 342.57 €
CC Jura Sud	66 033.61 €
Vaux-les-St-Claude	24 257.45 €
Jeurre	8 759.36 €
Total	168 392.99 €

Cette modification est votée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

3. Développement économique et mutualisation

■ Point sur journée ADCF de Serge LACROIX et Cyriane DEGEORGE du 6 décembre à Besançon sur le thème : « **Intercommunalités et développement économique, la nouvelle donne** » en présence de Marie-Guitta DUFFAY, Présidente de la Région Bourgogne FC.

Serge LACROIX explique qu'il a participé avec Cyriane DEGEORGE à cette journée ; réunion très intéressante. Il rappelle tout d'abord le contexte :

Deux niveaux d'action publique sont renforcés par la loi NOTRe pour l'appui au développement économique : la région et l'intercommunalité. Cette clarification des rôles entre collectivités locales était attendue par le monde économique. Pour autant, le tandem région-intercommunalité reste à construire.

Dans les communautés de communes comme d'agglomération, le développement économique faisait l'objet d'un partage entre communes et communauté. Le législateur a supprimé cette possibilité de partage en imposant le transfert intégral des compétences économiques et des moyens afférents à l'intercommunalité.

Il aligne ainsi toutes les catégories d'intercommunalités sur le régime des communautés urbaines et des métropoles. Cela va se traduire par une obligation de transfert, au 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activités économiques mais aussi de tous les autres leviers d'intervention : "les actions de développement économique" dans le respect du SRDEII.

Serge LACROIX précise pour Jura Sud, il ne faudra pas uniquement prendre en compte le foncier sur les zones industrielles, il faudra prendre en compte aussi la voirie, l'éclairage et les réseaux.

L'unification de la responsabilité d'aménagement économique, sans distinction entre types de zone d'activité, va permettre de doter les territoires d'une représentation globale de leur offre immobilière et foncière. L'enjeu de cette intégration intercommunale est de rendre plus efficace le suivi du parcours résidentiel des entreprises.

La loi NOTRe enrichit par ailleurs le libellé des compétences économiques des intercommunalités de la promotion du tourisme et de la politique locale du commerce. Sur ces deux points, les communes pourront cependant continuer à agir. La promotion du tourisme emporte le transfert au 1er janvier 2017 de la gestion des offices du tourisme, mais non de l'ensemble des activités touristiques. En matière de commerce, la loi préserve la possibilité de définir les actions d'intérêt communautaire, ce qui signifie que certaines ne le seront pas et pourront toujours relever des communes.

Pour résumer, le libellé des compétences de développement économique des communautés comporte 4 domaines d'intervention :

- la maîtrise d'ouvrage des zones d'activité économique
- les actions de développement économique dans le respect du SRDEII
- la politique locale du commerce et les actions de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme intercommunaux

Intervention de Mme DUFAY et résumé des échanges en matière de développement économique :

Toutes les communautés et métropoles seront compétentes à partir du 1er janvier 2017 en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités. Les transferts de zones d'activités invitent les intercommunalités à une réflexion plus globale sur la vocation et les fonctionnalités économiques de l'ensemble des sites d'activité : parcs d'activité, centres commerciaux, aéroports, ports et autres « hubs ».

Un schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) est en cours d'élaboration : il doit théoriquement être approuvé avant le 1er janvier 2017,

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à **continuer l'action départementale(*)** en matière de soutien au développement économique auprès des collectivités : une agence régionale de développement économique est en cours de création, elle sera représentée par des pôles territoriaux déployés localement (environ 10 agents en cours de recrutement) pour mettre en place l'ingénierie économique (outils d'expertise et juridiques) à la disposition des EPCI.

Ce soutien se concrétisera sous la forme d'un **conventionnement à conclure entre les EPCI et la Région**. Un courrier dans ce sens sera prochainement transmis aux EPCI. (Les termes du conventionnement sont encore en cours d'étude).

La réponse aux **appels à projets régionaux** sera la règle.

La Région projette également la **création d'un établissement public foncier régional** qui permettra de répondre aux attentes des EPCI en matière foncière : traitement des friches industrielles, des disponibilités, des opportunités foncières et immobilières à mettre en œuvre, ...

En tout état de cause, les projets qui seront susceptibles d'être aidés devront répondre à un cadre réfléchi :

- **Une vision claire de la stratégie** et des projets économiques devra être dégagée, résultant d'une étude approfondie et élargie du périmètre pertinent à retenir, périmètre qui ne doit pas se limiter à celui d'une CC, en particulier pour les EPCI < 30 000 ha, et en zone montagne.
- Les projets dégagés doivent **s'inscrire dans un schéma global** qui tiendra compte de la mise en œuvre de toutes les autres politiques territoriales : logement, transport, scolarité, attractivité du territoire... etc.
- La stratégie ainsi définie devra être **compatible avec le SRDEII**.

La mise en œuvre opérationnelle de ce plan d'action est prévue courant 2017 : les projets en cours à la CCJS n'auront donc pas de réponse avant cette échéance.

Plan d'action à mettre en œuvre : afin de pouvoir bénéficier du maximum de soutien de la région, un travail préparatoire est à mettre en œuvre sur le territoire de la CCJS pour étayer les besoins à couvrir : un diagnostic précis et circonstancié de l'existant devra être réalisé et une concertation élargie sur la stratégie à retenir devra être engagée. Il pourrait être judicieux de profiter de la période d'installation des instances régionales pour mener ces actions afin d'être prêts à répondre le moment venu

(*) À compter du 1^{er} janvier 2017, les départements ne pourront plus intervenir de quelque manière que ce soit en matière d'accompagnement public au développement économique.

Serge LACROIX indique que pour Jura Sud, il va falloir établir un document très précis et complet qui sera composé d'un recensement de toutes les entreprises sur le territoire de la collectivité, avec leur effectif en terme de personnel, leur domaine d'activité, leur localisation et avec leur innovation ; afin de mettre en avant l'attractivité du territoire du Jura.

Gérald HUSSON complète le propos de Serge LACROIX en précisant que l'Etat exige de plus en plus de contrat, de schéma stratégique et de schéma cadre, de documents cadres donc qui tendent à organiser un peu l'action publique de la collectivité sur le territoire pour les années à venir. Un avantage certain que Jura Sud possède est le SCOT qui a traité beaucoup de données relatives à l'aménagement industriel, commercial, l'habitat, le transport... Il ajoute qu'il faut jouer le jeu et continuer à travailler dans ce sens.

Serge LACROIX ajoute que les choses commencent vraiment à se préciser. D'ici 6 mois, il faudrait que ce document soit établi et évoque l'éventualité de faire appel à une personne chargée de mission pour travailler sur ce dossier.

Le Président demande s'il y a des questions

Denis MOREL demande comment va s'articuler tout cela, notamment avec le SCOT, il demande si le travail du SCOT qui a été établi au niveau économique et touristique ne va pas faire doublon avec ce document qui est à rédiger.

Gérald HUSSON lui indique que le SCOT a été élaboré avec une concertation très forte de la Région, du Département et de l'Etat. Il ajoute que les territoires qui sont dotés de SCOT, possède « une certaine longueur d'avance », c'est-à-dire avec une définition d'un cadre de développement doté d'un horizon à hauteur de 20 années ; avec des révisions et des évaluations tous les 6 ans. Données que Jura Sud n'avaient pas jusqu'à présent puisqu'elles étaient en cours d'élaboration avec le remaniement des compétences, les bouleversements de la Région, la nouvelle donne territoriale des renforcements des EPCI... Cependant, il précise que Jura Sud a tout de même été destinataire de guides régionaux, départementaux et de l'Etat dans la question, donc le Tourisme a été traité. Il ajoute que la collectivité a eu effectivement des travaux interscot par rapport à des projets d'élaboration de filière eau, lac, rivière et cascades qui sont en cours de réflexion. La collectivité a aussi des rapprochements économiques avec le bassin Lédonien pour équilibrer un peu. Il indique qu'il reste la question des communications entre les grandes régions, sujet pas simple.

Denis MOREL s'interroge à présent sur les différentes zones industrielles qui sont en cours.

Serge LACROIX lui répond que c'est effectivement un sujet délicat car les zones qui sont en cours sont en standby pour le moment. Cependant, il prend l'exemple de la commune de Moirans, à chaque fois qu'un bâtiment s'est libéré, il ne reste jamais longtemps sur le marché, il ajoute que ce qui est à vendre, se vend très vite pour le moment.

Pascal GAROFALO clos le propos en faisant part de son inquiétude sur ce sujet. Il rappelle qu'il faut se tenir prêt avec des dossiers déjà tous prêts afin de répondre aux appels à projets régionaux qui concernent les zones de développement économique. Les choses ont totalement évolués, c'est très dur pour des collectivités, tel que Jura Sud.

Serge LACROIX ajoute que le regroupement des communautés de communes est une évidence, la plupart des financements seront favorisées à ces grandes métropoles qui sont déjà regroupées.

4. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Demande de subvention Région pour restructuration Multi-accueil Pause Câlin (dans cadre contrat de Pays 2015-2017

Alain RIGAUD rappelle le projet dans le contexte :

La communauté de communes Jura sud est confrontée d'une part à la mise aux normes de son bâtiment en termes d'accessibilité handicapés et d'autre part à l'obligation de fournitures de repas aux enfants qui fréquentent la structure (lettre circulaire du 29/06/2011 relative à la prestation de service unique – PSU), se doit de lancer une opération de restructuration et extension du bâtiment Multi-accueil Pause câlin.

Aujourd'hui pour demander le financement complémentaire de 78 000.00 € HT à la Région, dans le cadre du contrat de Pays 2015-2017, la collectivité a besoin de prendre une délibération.

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES

TOTAL TRAVAUX HT	546 800.00 €
TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES HT	646 480.00 €
TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES TTC	775 776.00 €

RECETTES

ETAT – FNADT	181 782.43 €	28.1 %
Conseil Régional – Contrat de Pays	78 000.00 €	12.1 %
Commune de Moirans-en-Montagne	36 300.00 €	5.6 %
CAF du Jura	148 000.00 €	22.9 %
Autofinancement Jura Sud	202 397.57 €	31.3 %
TOTAL	646 480.00 €	

PLANNING D'EXECUTION DE L'OPERATION

Septembre 2016 : dépôt du permis de construire (délai d'instruction de 5 mois, secteur protégé)

Novembre 2016 : consultation des entreprises

Avril 2017 : démarrage des travaux

Avril 2018 : réception des travaux

Alain RIGAUD précise que le multi-accueil Pause Câlin devrait déménager dans les locaux de l'ancien CMS d'ici le mois de Février.

Pascal GAROFALO précise à ses collègues que ce plan de financement est plutôt bien doté puisqu'il est composé de 70% de subventions.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Alain RIGAUD évoque à présent le cas du schéma scolaire, il demande à ses collègues de bien vouloir faire un retour si ce n'est déjà fait en prévision de la commission Pays de Ludy et affaires scolaires du 11 janvier prochain.

Puis il manifeste un appel à ses collègues Maires, si toutefois un employé communal serait d'accord pour porter l'habit du Père Noël dans le cadre de la fête de Noël des enfants de Jura Sud de la semaine prochaine.

Le Président informe ses collègues de la prochaine commission des Maires qui aura lieu le 12 janvier composé du schéma scolaire ainsi que le financement de la compétence scolaire.

5. Culture et communication

Claude BENIER ROLLET dresse un bilan de la fréquentation au musée du jouet :

Au 30 novembre : 43 305 visiteurs malgré une baisse importante de 15% sur juillet et août par rapport à 2015.

Sur l'année 2015 : 47 203 visiteurs dont 3246 visiteurs sur décembre

La fréquentation des groupes est en augmentation.

Le panier moyen à la boutique passe de 3.46 € par visiteur, contre 3.33 € pour 2015 et 2.94 € en 2014.

■ Demande de subvention DETR pour le Musée du jouet

Claude BENIER ROLLET explique que le musée du Jouet dispose d'un élévateur vertical pour personnes à mobilité réduite qui est aujourd'hui hors d'usage. Les tentatives de réparation ayant échoué, le musée souhaite procéder au remplacement de cet élévateur défectueux et hors normes par un élévateur vertical sur guides pour personnes à mobilité réduite.

Une subvention est sollicitée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à hauteur de 40% pour la réalisation de ces travaux d'accessibilité et de mise aux normes, soit 7 720 € pour un coût global de l'opération de 19 300 € HT.

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Démontage de l'élévateur existant	1 800.00	DETR (40%)	7 720.00
Transport et installation du nouvel appareil	15 500.00	Autofinancement CC Jura Sud (60%)	11 580.00
Divers et imprévus	2 000.00		
TOTAL € HT	19 300.00	TOTAL € HT	19 300.00

Le dossier DETR sera envoyé en préfecture avec délibération après ce conseil communautaire. Si ce projet est retenu, la notification sera communiquée courant mars 2017.

Cette demande est acceptée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Demande de subvention DRAC 2017 pour le Musée du jouet

Conservation/récolement

Dépense 1 : Financement d'un poste de récolement sur deux. Depuis 2 ans, le musée du Jouet procède activement au récolement de sa collection (20 000 jouets selon estimation). Afin de résorber le retard (achèvement du premier récolement initialement demandé par le ministère en décembre 2015), 2 agents de récolement ont été recrutés, Florence Guyennot et Faustine Jauffret (février et mars 2015). Depuis 2 ans la DRAC finance 1 poste sur les deux.

Depuis le 1/01/2016, nous sommes dans le second récolement décennal. L'année 2016 a été consacrée au récolement :

- de la collection problématique Canet-en-Roussillon qui n'avait jamais été inventoriée. Ainsi, au 23/11/2016, ce sont **2 889 objets (pour 2 945 notices informatiques)** qui sont récolés (2 546 en réserve et 399 en vitrine) sur un total plus réaliste estimé maintenant à environ **3 132** objets (au lieu de 3 732 avant tri des objets qui ne présentent pas aujourd'hui d'intérêt pour le musée).
- 331 objets du fonds historique du musée du Jouet.

Dépense 2 : Comme en 2016, nous souhaitons solliciter la DRAC pour le **financement de la campagne photographique** par un professionnel. 850 jouets du parcours permanent ont déjà été photographiés (servant notamment à la mise en ligne des notices sur le site national Joconde).

En janvier 2017 les 850 jouets du parcours permanent qui n'ont pas été photographiés pourraient l'être. Ainsi tous les objets présentés dans le musée seront numérisés.

BUDGET PREVISIONNEL

Dépense 1 : 2 postes d'ETP d'agents de récolement, base 13 mois, salaires chargés	
Dépense 2 : Prestation de prise de vue et traitement photographique des collections du parcours permanent pour valorisation (850 objets)	
Dépenses 1 & 2	Recettes
Dépense 1 : 61 000 €	CCJS : 35 000 €
Dépense 2 : 4 000 €	DRAC : 30 000 € (47%)

Un projet de partenariat est en cours d'élaboration avec l'école de musique de JURA SUD autour d'une création de spectacle musical en lien avec l'univers du jouet. D'autres acteurs culturels locaux sont susceptibles d'être associés au projet (médiathèque intercommunale, festival IDEKLIC, Fédération musicale de Franche-Comté).

Le scénario de la balade contée, proposée périodiquement certains dimanches et pendant les vacances scolaires, fera l'objet d'une adaptation afin d'être au diapason de l'exposition « Mélodie en jouets ».

Les arts vivants dans toute leur diversité, danse, théâtre, musique, marionnettes, conte ou visites guidées théâtralisées, investissent régulièrement le musée du Jouet depuis 2012. Les choix de programmation sont guidés par le souci constant d'articulation avec l'actualité du musée et de cohérence avec les collections. Au-delà des enjeux liés à la fréquentation, le recours au spectacle vivant suscite un nouveau regard sur le musée et contribue à renouveler les publics.

BUDGET PREVISIONNEL

Axe 1 : Pratiques artistiques et culturelles autour de l'exposition « Mélodie en jouets »	
Dépenses HT 6.000 € (dont matériel pédagogique, intervenants formation, temps agent)	Recettes HT CCJS : 4.200 € DRAC : 1.800 €
Axe 2 : Accueil des publics sourds et malentendants / diagnostic handicap visuel	
Dépenses HT 2.000 € (dont frais interprétariat, temps agent)	Recettes HT CCJS : 1.400€ DRAC : 600 €
Axe 3 : Musée en musique	
Dépenses HT 9.000 € (3 spectacles et autres événements)	Recettes HT CCJS : 6.300 € Drac : 2.700 €
TOTAL GENERAL DEPENSES HT 17.000€	TOTAL GENERAL RECETTES HT CCJS : 11.900 € DRAC : 5.100 € soit 30 %

Conformément aux axes prioritaires d'intervention définis par la DRAC pour l'année 2016, le musée du Jouet a souhaité solliciter une aide financière pour trois types d'action, dans le prolongement de 2015 :

1. « Parcours d'éducation artistique et culturelle » : pratiques artistiques et culturelle autour de l'exposition temporaire « Mélodie en jouets »

En lien avec la thématique de l'exposition temporaire « Mélodie en jouets » (14 juin 2017 – 14 mars 2018), le service des publics du musée, avec le concours de deux enseignants missionnés par le Rectorat, développera des **ressources et outils pédagogiques** (dossier pédagogique, visites guidées, ateliers, livrets jeux, animations, etc...) à destination des publics **scolaires** et des **centres de loisirs**. Les activités mises en place favoriseront les pratiques artistiques collectives tout en contribuant à renforcer la culture technique et scientifique des élèves. L'impact de la mobilité sur l'environnement sera abordé. La mise en œuvre du projet associera différents partenaires culturels, éducatifs et sportifs dans une approche pluridisciplinaire. Des **actions de formation professionnelle continue** permettront au personnel du service des publics de développer ses compétences dans la conception d'outils de médiation à destination des publics scolaires.

2 « Action envers les publics empêchés, éloignés et handicapés » :

Accueil des publics sourds et malentendants ; diagnostic pour le handicap visuel

En 2017, le musée du Jouet poursuivra ses efforts en matière d'accessibilité. Des visites en langue des signes et en langue parlée complétée pourront être mises en place ponctuellement en partenariat avec des associations ou écoles. L'exposition « Mélodie en jouets » intégrera, dans la conception et ses dispositifs de médiation, la problématique de l'accessibilité à ce public.

Soucieux de faciliter l'accès aux aveugles et malvoyants, un diagnostic sera réalisé afin d'identifier les adaptations nécessaires pour mieux accueillir le public en situation de handicap visuel.

La politique d'accessibilité constitue l'une des priorités du musée du Jouet. Les actions programmées en 2017 s'inscrivent dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis 2012. Selon les exigences de la loi de 2005 relative aux personnes handicapées, le musée du Jouet s'attache à garantir à tous une qualité de visite optimale. Ses efforts ont

été reconnu par l'Association Tourisme & Handicap qui lui a attribué dès 2013 les labels pour les handicaps moteur et mental. Ce label a été élargi au handicap auditif en 2016.

3 « Action envers les territoires prioritaires en zones rurales » : Musée en musique

En 2017, la musique s'invitera tout naturellement dans la programmation culturelle du musée.

Des temps forts ponctueront l'année à l'occasion des vacances scolaires et des grandes manifestations nationales (Fête de la Musique, Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine). Ces événements, destinés prioritairement à un public familial local, favoriseront la continuité des expériences vécues par le jeune public dans le cadre scolaire. La création musicale innovante, aux formats atypiques, privilégiant les rencontres et l'interdisciplinarité sera le fil rouge de cette « saison musicale ».

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Puis Claude BENIER ROLLET explique à ses collègues qu'un contrat de territoire culturel est en phase d'élaboration en partenariat avec le Conseil Régional et la DRAC. Contrat sur 3 années de 2017 à 2019.

Un groupe de travail va se mettre en place et se rencontrer début janvier. Il ajoute que les objectifs de ce contrat sont de structurer et valoriser l'existant sur Jura Sud, favoriser les pratiques artistiques, et démocratiser la culture tout en irrigant tout le territoire à un public « éloigné », multiculturel.

La rédaction de ce contrat devra être terminée pour fin mars, signé en avril/mai et opérationnel en juin 2017.

Claude BENIER ROLLET aborde à présent le sujet de l'aménagement numérique. Il indique que les Maires se sont réunis en présence de Mr Cyril VERPILLAT, chef de projet au Département sur l'aménagement numérique des territoires. Le Département, la Côte d'Or et la Saône et Loire se sont groupés pour créer un réseau numérique. Ils vont déléguer ce réseau en tant qu'exploitation et de commercialisation à une société publique locale et vont donc être actionnaires. Ce réseau va choisir durant l'année 2017, un gestionnaire de réseau, pour le moment, 2 sociétés sont visées : Numérica ou Orange. Lors de cette réunion des Maires, il a été proposé des pistes sur l'aménagement numérique du territoire. Il explique qu'il y a 2 sortes d'aménagements : soit une montée en débit (fibre optique dans un village précis puis transition par le fil cuivre du téléphone) avec un coût 230 € ou soit fibre optique à chaque habitation à 360 € par prise.

Claude BENIER ROLLET précise que, ce qu'il a présenté lors de la réunion des Maires pour le moment reste en « standby » car, le Département n'a pas encore finalisé toutes ses études techniques avec Orange, il faudra donc patienter encore un peu. Puis il faudra passer une convention entre le Département et les communautés de communes qui sont compétentes en matière de d'aménagement numérique sur leur territoire. Il précise que la pose d'une fibre optique se fait par zone. Il explique que les villages sont classés par couleur en fonction de la qualité de réception (rouge, orange et vert). Ce seront donc les villages classés en rouge qui devraient être servis en premier (Lect, Chancia et Martigna). Opération sur 5 années, de l'ordre de 68 millions d'euros au total sur le Jura avec une participation de 2/3 de la communauté de communes Jura Sud du solde et 1/3 pour la commune par rapport aux prises.

Il évoque à présent la 55^{ème} lettre de Jura Sud qui sera éditée la semaine prochaine, et remercie d'avance les 17 Maires pour une diffusion rapide car ces lettres contiennent également les programmes de l'évènement : « Noël au Pays du jouet ».

Claude BENIER indique que la compagnie itinérante et artistique, Justiniana est à la recherche d'une commune qui serait susceptible de les recevoir.

Guy MOREL, Maire de Lect, précise qu'il a déjà accueilli cette troupe 3 fois.

Claude BENIER ROLLET rappelle également le concert de l'Automne musical qui aura lieu le dimanche 11 décembre à Charchilla.

Puis, Claude BENIER ROLLET présente les expositions temporaires au musée du jouet :

■ Exposition temporaire 2017

- **Programmation des expositions temporaires 2017 :**

Caravane Obscura (titre provisoire) et **Mélodie en jouets**

- Lundi 6 mars 2017 : fin de l'exposition **Roulez, jeunesse !**
- Samedi 1^{er} avril 2017 au lundi 8 mai 2017 (Pentecôte) : exposition

Caravane Obscura (titre provisoire)

Présentation du rendu de travaux photographiques de plusieurs classes de la CCJS (primaires, collègue, étudiants lycée) autour de la chambre noire et du sténopé sur la thématique du paysage de l'eau et d'œuvres du FRAC Franche-Comté. L'intervention est encadrée par des artistes qui circuleront avec leur caravane obscura. Le projet est soutenu par le Parc naturel régional et réuni de nombreux acteurs (ludythèque, musée, Idéklic, PNR, Canopé, cité scolaire, enseignants). La scénographie, la communication seront pris en charge par l'équipe du musée.

- Mercredi 14 juin 2017 au 14 mars 2018 : exposition **Mélodie en jouets**
Exposition autour des jouets sonores et musicaux.

Des animations et ateliers spécifiquement en lien avec cette thématique seront proposés aux visiteurs.

■ Fermeture Musée du jouet en janvier 2017

- **Fermeture du musée aux visiteurs du samedi 7/01/2017 inclus au mardi 24/01/2017 inclus**

Pour finir, Claude BENIER ROLLET informe ses collègues de la fermeture du musée du jouet d'une quinzaine de jours aux visiteurs est nécessaire en janvier 2017 (période de l'année à la fréquentation la plus faible) afin notamment d'intervenir efficacement dans les salles d'exposition. En effet, le musée recevant tous les jours des visiteurs, y compris des groupes les jours de fermeture, il n'est pas possible de travailler sur les collections présentées, les renouveler. En outre le musée a accueilli entre juillet 2012 et novembre 2016 près de 232 000 visiteurs, demandant de petits aménagements et rafraichissements.

Liste non exhaustive des interventions programmées :

- Modification de scénographies et d'objets dans les vitrines ours en peluche et accessoires poupées : nouvelles scénographies, changement d'objets (ajout de jouets acquis dans la Drôme notamment) ; ajout de nouveaux jouets dans plusieurs autres vitrines.
- Campagne photographique des 850 objets du parcours permanent (850 faits en 2016 sur 1600), mise à jour de l'inventaire informatisé et récolement.

- Travaux de placo et peinture dans la salle des accessoires poupées ; remplacement d'une serrure de vitrine ; nettoyage de l'intérieur de toutes les vitrines (vitres intérieures et extérieures) ; remplacement des joints de vitrines ; redressement des tablettes dans les vitrines ; fixation des leds des vitrines ; remplacement des ampoules (dont inaccessibles) ; installation des nouveaux jeux à disposition des visiteurs dans le parcours permanent ; reprise des mises à distance dans les savoir-faire ; installation d'une ventilation dans le local informatique ; reprises de peinture dans plusieurs salles (et peinture mur abîmé de la salle des ateliers).

- Maintenances : électrique ; alarme ; chauffage/climatisation ; nacelle ; rideau métallique.

- Formation des agents à l'utilisation du défibrillateur (installation extérieure sur le bâtiment)

6. Tourisme, Commerce et Patrimoine

■ Evènement Noël au Pays du jouet

Jacques ZANINETTA indique que l'évènement aura lieu les 16, 17 et 18 décembre 2016. Il rappelle que cette animation est très importante pour le territoire de Jura Sud mais cependant difficile à perdurer pour une association. Il ajoute qu'une réflexion est menée sur cette problématique.

Jacques ZANINETTA félicite le travail effectué par Sandrine DOS SANTOS et Fanny DUBOIS, salue également le travail accompli par Jean-Raymond SICLUNA, travail à distance à cause de ces problèmes de santé.

Jacques ZANINETTA donne rendez-vous à ses collègues le vendredi 18 décembre à 18h00, place de la mairie de Moirans-en-Montagne pour l'inauguration.

Il indique que les dépenses prévisionnelles 2016 s'élèvent à hauteur de 50 000 euros.

Quant aux recettes, elles sont composée de la manière suivantes :

Recettes prévisionnelles 2016 (sous réserve de notifications) : 46 900€

-Jura Sud : 24 900.00€

-Conseil Régional : 4 000.00€

-Conseil Général : 6 500.00€

-Réserve Parlementaire MC Dalloz : 2000€

-Recettes marché et spectacles : 9 500.00€

Total recettes : 46 900€

■ Aménagement Coiselet : validation, choix cabinet étude et montage financier

Jacques ZANINETTA précise que la problématique pour ce site est la qualité de l'eau venue en partie de la Bienne. Il ajoute qu'un courrier va être adressé à Mr le Préfet pour l'en informer.

2 cabinets ont répondu à l'offre, cabinet MLV et Zou. C'est le cabinet Zou qui a été retenu.

Proposition collective avec la Petite Montagne de retenir ce cabinet en vue de l'étude sur la valorisation du site de Coiselet (campings de Chancia et Condes – Retenue plage de Coiselet)

Maitrise d'ouvrage de l'étude : communauté de communes Petite Montagne. La communauté de communes Jura Sud verse une participation à la CC Petite Montagne à hauteur de 50% du reste à charge, déduction faite des subventions.

Coût de l'étude : 39 000€ HT – 80% d'aides en globalité (Massif et Région)

Coût à supporter par Jura Sud par le biais d'un fonds de Concours à la CC Petite Montagne : 3900€ HT

Cette proposition est validée par l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Vente DVD « les coulisses du TDF sur le territoire Jura Sud »

Jacques ZANINETTA indique qu'un DVD sera proposé prochainement à la vente au sein de l'office de tourisme à un tarif de 5 euros.

Cette vente est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Tarifs taxe de séjour à arrondir

Et enfin Jacques ZANINETTA explique que dans un souci d'harmonie, il est nécessaire d'arrondir les tarifs de la taxe de séjour au centième près supérieur pour ne pas avoir 3 chiffres après la virgule.

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Dominique GRESSET BOURGEOIS s'interroge sur le mode de calcul de cette taxe de séjour, si celle-ci est différente selon le type de bien. ...

Le Président lui répond que la grille de cette taxe sera communiquée dans le compte-rendu du conseil communautaire, vous trouverez donc ci-dessous le tableau correspondant à la taxe de séjour :

Catégories d'hébergement	Montant taxe séjour 2017	Montant taxe additionnelle	Montant global *
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €	0,1 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de			

tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,55 €	0,055 €	0,61 €
--	--------	---------	--------

Catégories d'hébergement	Montant taxe séjour 2017	Montant taxe additionnelle	Montant global*
Chambres d'hôtes	0,55 €	0,055 €	0,61 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,55 €	0,055 €	0,61 €
Gîtes d'étape et de séjour	0,45 €	0,045 €	0,50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,45 €	0,045 €	0,50 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,45 €	0,045 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €	0,055 €	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles ou non classés et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tipis, yourtes, roulottes, cabanes	0,20 €	0,02 €	0,22 €

*arrondi au centième supérieur

Jacques BAUDURET indique que sur le site de la gaule moirantine, un article très intéressant a été posté concernant le tourisme commercial.

7. Vie sportive et associative

- Projet de rénovation et mise en conformité des vestiaires de football du stade de Coyron : Approbation du projet et du plan de financement ; Projet de création d'un club house, espace de convivialité : Approbation du projet et du plan de financement

Jean-Charles DALLOZ indique que l'état de vétusté des vestiaires sportifs du stade du Creux est alarmant. Il s'avère effectivement nécessaire de mettre en conformité ces vestiaires pour permettre d'offrir de bonnes conditions d'utilisation.

Un projet de rénovation et mise en conformité a donc été élaboré. Il se compose de 2 parties :

- Rénovation et mise en conformité des vestiaires
- Création d'un club house, espace de convivialité

Il faut donc approuver les 2 plans de financement et solliciter les financeurs au taux maximum qui sont l'Etat au titre du CNDS, le Département et la FFF.

Le coût estimatif du projet 'Rénovation et mise en conformité des vestiaires' est le suivant :

Démolition des vestiaires existants	5 771.00 €
Désamiantage plaques ciment	9 500.00 €
Fondations – réseaux	31 124.00 €
Ensemble modulaires préfabriqués	177 035.17 €
Frais étude et maîtrise d'œuvre	26 811.62 €
TOTAL TRAVAUX HT	250 241.79 €

Le coût estimatif du projet 'Création d'un club house, espace de convivialité' est le suivant :

Ensemble modulaires préfabriqués	118 939.00 €
Frais étude et maîtrise d'œuvre	14 272.68 €
TOTAL TRAVAUX HT	133 211.68 €

Jean-Charles DALLOZ salue Estelle ROLAND pour le travail effectué sur ce dossier.

Cette proposition est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Attribution subvention Jura Sud trial

Jean-Charles DALLOZ explique que, suite à la demande de subvention de l'association Jura Sud Trial pour son lancement, il a été décidé d'attribuer la somme de 500.00 euros. Il faut donc approuver ce soutien financier.

Cette attribution est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Meilleurs Sportifs

Jean-Charles DALLOZ évoque à présent la cérémonie des meilleurs sportifs, qui aura lieu le Samedi 18 Février 10h30 à la halle des sports de Moirans-en-Montagne.

■ Défi sportif SWIM RUN

Jean-Charles DALLOZ présente ce défi sportif qui alterne course à pieds et natation par équipe de 2 coureurs. 3 parcours proposés dont un grand qui partirait de Moirans, composé de 39 km de course à pieds et 6 km de natation. L'arrivée des 3 parcours se ferait à Clairvaux les lacs.

■ Projet tournois rugby fauteuil avec le club les dahuts d'Oyonnax

Jean-Charles DALLOZ informe ses collègues que 2 dates seront proposées le Samedi 18 Février ou le samedi 04 Mars afin d'organiser un tournoi rugby fauteuil.

8. Personnel

■ Actualisation tableau du personnel

Le président explique que, afin de suivre l'avancement de carrière des agents et suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion du Jura en date du 08 novembre dernier, un agent va avancer de grade. Il s'agit de **Françoise ROSSI** qui est actuellement Rédacteur principal de 2^{ème} classe et qui deviendra, à compter du 1^{er} janvier 2016, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe.

De plus, afin de mettre en application l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) qui concerne les agents de catégorie C, il est obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'effectuer un reclassement pour les agents de catégorie C.

Pour mettre en application ces dispositions mais également valider l'avancement de grade de Françoise ROSSI, il convient d'actualiser le tableau du personnel au 1^{er} janvier 2017.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Recrutement assistant service des publics au Musée du jouet

Pascal GAROFALO précise qu'un recrutement pour un poste d'assistant(e) pour le service des publics du musée du jouet a été lancé. En effet, Lucie DUMONT qui est arrivée le 1^{er} février dernier, ne souhaite pas renouveler son contrat. A ce jour (01/12/16), la collectivité possède 107 CV ! Les entretiens d'embauche auront lieu début janvier pour une prise de poste début février 2017.

■ Renouvellement contrats agents récolement au Musée du jouet

Le Président précise que le travail de récolement poursuivi depuis deux ans maintenant par Faustine JAUFFRET et Florence GUYENNOT n'est pas encore achevé. La DRAC ayant reconduit pour une année supplémentaire la prise en charge à 50 % de leurs salaires, une prolongation de leur contrat pour un an leur a été proposée à compter du 1^{er} février 2017.

Claude BENIER ROLLET salue également ce travail dit de « l'ombre » mais qui est pourtant un travail gigantesque.

■ Mutation interne Mickaël ROZE et recrutement Médiathèque

Aurore JEANTET, qui devait être en congé maternité courant décembre, a été arrêtée plus tôt que prévu. Afin de faire face à cette absence, et dans l'attente du recrutement d'une nouvelle personne, il a été proposé à Mickaël ROZE d'intervenir au sein de l'équipe de la Ludythèque. Mickaël ROZE a accepté cette mutation interne depuis début novembre. Il devrait retrouver son poste au Musée du Jouet au printemps 2018.

En parallèle de cette réorganisation du service, un recrutement pour un poste d'adjoint(e) à la directrice du réseau des médiathèques de Jura Sud a été lancé à compter du 03 janvier 2017. Ce recrutement permettra d'une part de pallier l'absence d'Aurore JEANTET (congé maternité et congé parental) puis, d'autre part, de remplacer Françoise ROSSI qui doit partir en retraite fin 2017/début 2018. A ce jour (au 01/12/16), la collectivité a reçu 34 CV. Les entretiens d'embauche auront lieu avant les vacances de Noël.

9. Communications diverses

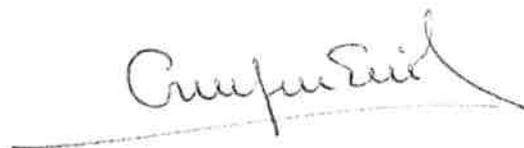
Gérald HUSSON rappelle 2 courriers reçus de la part de la commission Environnement et PNR Haut-Jura ainsi que de la centrale villageoise photovoltaïque ; approche économique réelle d'une commission large et ouverte afin de présenter la filière bois.

Le Président termine le conseil communautaire précisant 2 dates à venir :

- Pédalzie, représentée par 2 jeunes étudiants qui étaient au lycée de Moirans-en-Montagne et qui partent en Inde en vélos avec le Ludy de Jura Sud. Ils partent avec des jouets jurassiens et vont revenir avec des jouets de l'Inde, le départ aura lieu le 2 janvier prochain à 11h00 sous la Grenette de Moirans-en-Montagne. Il précise que la collectivité les a aidés en leur offrant leurs flyers, imprimés auprès de l'imprimerie Caire.
- La cérémonie des vœux avec Serge LACROIX, Maire de la commune de Moirans-en-Montagne qui aura lieu le vendredi 13 janvier prochain à 19h00 à la salle des fêtes de Moirans.

Pascal GAROFALO termine le conseil avec une pensée pour Jean ROSSI, ancien conseiller communautaire qui nous a quitté.

Plus personne ne se manifestant, le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 20h48.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 DECEMBRE 2016

Le Président,

Les conseillers communautaires,

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are arranged in several rows. On the left side, there are several blue ink signatures, including one that appears to be 'C. Bauer'. In the center and right, there are several black ink signatures, some of which are more stylized and difficult to read. One signature in the center-right clearly reads 'Campurui'. Other signatures include 'S. 90', 'J. 118', 'J. 119', 'J. 120', 'J. 121', 'J. 122', 'J. 123', 'J. 124', 'J. 125', 'J. 126', 'J. 127', 'J. 128', 'J. 129', 'J. 130', 'J. 131', 'J. 132', 'J. 133', 'J. 134', 'J. 135', 'J. 136', 'J. 137', 'J. 138', 'J. 139', 'J. 140', 'J. 141', 'J. 142', 'J. 143', 'J. 144', 'J. 145', 'J. 146', 'J. 147', 'J. 148', 'J. 149', 'J. 150'. There are also some illegible signatures and initials scattered throughout the page.

